


Délégation départementale de la Gironde

Pôle santé publique et santé environnementale  
Service santé environnementale

Dossier suivi par : Sabine GIRAUD   
Téléphone : 05 57.01.45. 34  
Fax : 05 57.01.47.89  
Courriel : sabine.giraud@ars.sante.fr

Monsieur Jean-Pierre MANCEAU  
23 rue Gemin  
33210 PREIGNAC

Bordeaux, le

23 FEV. 2016

Nos réf. :  
Vos réf. : Votre courrier du 5 janvier 2016

Monsieur,

Vous avez alerté l'ARS en 2012, alors que vous étiez maire de Preignac, sur votre inquiétude liée à la survenue de cas de cancers pédiatriques sur votre commune. Vous êtes donc l'initiateur de l'investigation d'une suspicion d'agrégat de cancers pédiatriques dans la commune viticole de Preignac. Vous aviez à ce titre exercé vos compétences en matière de salubrité publique et je vous en remercie. Les résultats vous ont été présentés en octobre 2013, et le rapport a été publié par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) en 2015.

Je comprends vos questionnements légitimes sur les suites réservées à cette étude et vos préoccupations pour la protection de la santé des habitants de Preignac et des zones viticoles. J'en suis moi-même conscient, et soyez assuré que l'ARS est bien présente et vigilante sur le sujet des risques sanitaires liés aux pesticides, dans le cadre de sa mission de protection de la santé publique.

L'InVS surveille la survenue éventuelle de nouveaux cas de cancers pédiatriques sur le secteur depuis la fin de l'étude présentée en 2013. Vous vous interrogez également sur le nombre de cas de cancers que vous observez chez les adultes de Preignac. Je prends acte de votre signalement que je transmets à l'InVS.

Dans ce contexte, et pour tenir compte également des inquiétudes relayées par des associations, l'ARS a sollicité le ministère de la santé pour que des études épidémiologiques de plus grande envergure soient menées. Celui-ci a saisi le 1er février 2016 l'InVS pour évaluer la pertinence d'études épidémiologiques concernant le risque de cancers et l'exposition aux pesticides dans les zones agricoles (viticoles et arboricoles notamment).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé

  
Michel LAFORCANE